

DECISIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DECISION

PORTANT APPROBATION D'UNE RESERVATION/ACCORD ENTRE LE CCAS ET L'OFFICE DE TOURISME PICARDIE VERTE

N°2024/18

Le Président du CCAS,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Considérant l'organisation d'une sortie à destination d'un groupe de séniors, à Saint-Samson-La-Poterie (60220), le vendredi 19 avril 2024, suite à la proposition du prestataire « Office de Tourisme de Picardie Verte » ;

Considérant le souhait d'offrir le repas aux retraités inscrits à cette sortie, une réservation est également prévue (lieux : La Petite France – 60112 CRILLON) ;

DECIDE

Article 1 : Autorise la signature pour une réservation auprès de l'Office de Tourisme de Picardie Verte et ses Vallées, dont le siège social se situe au 20 rue du Logis du Roy à Gerberoy, (60380), représenté par son président M. Robert PORQUIER ;

Article 2 : Dit que la dépense globale sera imputée sur le budget du CCAS :

- Un total de 1015,20€ pour le repas
- Un total de 378€ pour la visite

Article 3 : Charge le Président ou toute personne habilitée par lui de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Sarcelles.

Fait à Villiers-le-bel, le 05 avril 2024

Le Président du CCAS,
Jean-Louis MARSAC

